

Les conditions générales de location suivantes définissent les normes sur la base desquelles CASA MIRA accepte les réservations pour la location des logements décrits dans les présentes pages web.

Dans les conditions de location suivantes, il faut tenir compte que par "vacancier" s'entend la personne au nom de laquelle la réservation a été faite, ainsi que les personnes incluses dans cette réservation.

1. LOCATION – PRIX.

La location est conclue aux prix indiqués sur les pages web. La période de location est divisée en quatre saisons (Haute Saison, Moyenne Saison, Basse Saison , Hors Saison). CASA MIRA se réserve le droit de modifier ses prix à la fin de chaque saison (15/12).

Les draps de lit sont compris dans le prix et seront prévus pour le nombre de personnes indiquées dans le bon de réservation.

2. OÙ ET COMMENT RESERVER.

Le vacancier traite sa réservation avec le préposé de CASA MIRA via le site web www.casamira.eu en introduisant sa demande via e-mail ou par fax au n° +32 2 567 02 73

3. PERIODE MINIMUM DE LOCATION.

La période minimum de location est une semaine entière : du samedi au samedi. CASA MIRA peut demander le paiement pour un nettoyage supplémentaire si la période de location dépasse la durée d'une semaine.

4. PAIEMENTS - BON DE LOCATION.

Dès réception de la confirmation de réservation, le vacancier verse à CASA MIRA dans les huit jours un **acompte égal a 500 euro**. **Le paiement du solde doit parvenir au plus tard DEUX MOIS avant le début de la location**. Dès réception du solde le bon de location sera envoyé au vacancier. Pour les réservations faites à moins de 2 mois du début de la location, le vacancier doit payer immédiatement le montant total.

5. DEPOT DE GARANTIE.

Au plus tard 14 jours avant le début de la location, le vacancier doit verser à CASA MIRA **une garantie égale à 1.000 euro** comme indiqué sur le bon de location. LE PROPRIÉTAIRE OU SON REPRESENTANT REFUSERA L'ACCES AU LOGEMENT AU VACANCIER QUI NE LUI AURA PAS VERSE LE DEPOT DE GARANTIE. Le montant de la garantie lui sera restitué dans les 30 jours de son départ sous déduction **des taxes de séjour de 2,53 euro /personne /nuit (tarif 2019)**. Sera également déduit le coût des éventuels dégâts causés dans le logement signalés par le vacancier ou constatés par le préposé de CASA MIRA. Le vacancier est de toute façon responsable des éventuels pertes ou dégâts causés au logement ou à son contenu durant le séjour ainsi que de tous dégâts constatés et pas signalés par le vacancier le jour même de son arrivée.

6. HORAIRE D'ARRIVEE ET DE DÉPART.

Sauf indications contraires spécifiées dans les descriptions des logements, **l'arrivée doit avoir lieu le samedi entre 16.00 et 19.00 heures**. L'heure approximative d'arrivée doit cependant être communiquée à CASA MIRA au moment de la réservation ou successivement afin que CASA MIRA ou son représentant puisse s'organiser ou se trouver sur place. **Le départ doit avoir lieu le samedi entre 8.00 et 10.00 heures** et les lieux doivent être disponible pour le nettoyage à partir de 10h00. . Toute modification de la date et de l'heure d'arrivée ou de départ doit être communiquée à CASA MIRA au plus tard 8 Jours avant l'arrivée ou le départ. En cas de retard imprévu le jour de l'arrivée, le vacancier est tenu d'avertir directement le préposé de CASA MIRA au numéro de téléphone qui est indiqué sur le Bon de Réservation.

7. MODIFICATIONS – ANNULATIONS.

Pour chaque modification apportée à la réservation CASA MIRA se réserve le droit de facturer au vacancier tous frais relatifs à la modification de la réservation. L'annulation d'une réservation implique le paiement des indemnités suivantes:

- 500 euro jusqu'au 90-ième jour avant le début de la location;
- 1.000 euro du 90ème au 30-ième jour avant le début de la location;
- 100 % de la somme de location du 30ème à 1 jour avant le début de la location ou si le vacancier ne se présente pas, OUTRE ÉVENTUELS FRAIS SUPPLEMENTAIRES.

En cas d'annulation d'une réservation, le vacancier doit envoyer à CASA MIRA une lettre dûment signée.

8. FRAIS DE CHAUFFAGE ET ELECTRICITE.

Les frais de chauffage (du 01/01 au 15/05 et du 1/10 au 31/12) et d'électricité sont inclus dans le prix de location, sauf mention contraire dans la description du logement et le bon de location.

9. ANIMAUX DOMESTIQUES.

Ne sont pas admis.

10. RESPONSABILITE DU VACANCIER.

Au cas où le vacancier, ou un tiers en visite dans le logement, provoque des dégâts au logement ou a son contenu, le vacancier en est tenu responsable. Les logements sont remis en ordre. Le nettoyage des lieux se fait par le préposé de CASA MIRA et le montant des frais de nettoyage est compris dans le prix de location. Le nettoyage des lieux ne comprend pas l'enlèvement des ordures ménagères qui sont à la charge des vacanciers et qui doivent être déposées dans les poubelles publiques. A défaut CASA MIRA devra facturer des frais supplémentaires.

11. ASSURANCES.

Le vacancier est obligé d'avoir une assurance responsabilité familiale.

12. NOMBRE DE PERSONNES.

En aucun cas l'accès au logement n'est autorisé aux personnes excédant le nombre maximum de personnes indiqué sur le bon de location ou les pages web (y compris bébés et enfants). CASA MIRA se réserve le droit de refuser l'accès au logement, si cette condition n'est pas respectée. Le nombre de personnes pouvant effectivement demeurer dans le logement est défini par le chiffre indiqué dans la description des gîtes. Toute substitution de personne durant la période de location est interdite si elle n'a pas reçu auparavant l'accord de CASA MIRA. Sur le terrain du logement, il est strictement interdit de garer des roulottes, caravanes ou autres, ou de monter des tentes et d'y habiter.

13. ENTRETIEN EXTERIEUR.

Si nécessaire, le propriétaire ou son représentant se réserve le droit d'accès aux lieux pour effectuer les travaux d'entretien indispensables (jardin, piscine, etc...), ainsi que l'accès aux gîtes à chaque moment après notification aux vacanciers.

14. AUGMENTATION DE PRIX.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de CASA MIRA, le prix de location du logement devait subir une augmentation de plus de 10 %, le vacancier pourrait annuler la réservation et obtenir le remboursement total de ce qu'il a versé, à condition que la demande parvienne à CASA MIRA au plus tard 14 jours à compter de la date de communication de l'augmentation.

15. REGLEMENT INTERIEUR.

En acceptant la réservation les vacanciers s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement intérieur et d'appliquer les consignes de sécurité de l'alarme à la piscine. Des vacanciers qui ne respectent pas le règlement intérieur et qui ne suivent pas des consignes pour les respecter peuvent être p. Les vacanciers qui enfreignent le règlement intérieur et continuent à ne pas les respecter après un rappel peuvent être obligés de quitter les gîtes immédiatement, sans droit à aucune indemnité.

16. JURIDICTION.

Pour toute contestation concernant les réservations et les locations, seule la loi française est appliquée et le lieu de juridiction est celui du Tribunal d'Avignon. La réservation même implique la connaissance des Conditions Générales de Location et le règlement intérieur par les vacanciers, qui les acceptent sans aucune réserve.